

Des progrès considérables ont été réalisés en ce qui concerne la normalisation des ouvrages et des méthodes de construction moderne. On était à étudier de nouveaux dessins basés sur les dernières techniques et connaissances et tenant particulièrement compte de la mécanique du sol.

Sous-section 2.—Entreprises provinciales

Saskatchewan*.—Depuis le 1^{er} avril 1947, les terres de la Couronne sont administrées par la Division des terres du ministère de l'Agriculture de la Saskatchewan. Une autre initiative a été la création de la Division de la conservation et de la mise en valeur des terres, le 1^{er} avril 1949, qui est chargée de mesures suivantes: 1° expansion de l'irrigation; 2° assèchement des terres par la maîtrise des inondations et le drainage; 3° remise en état des terres mal utilisées et mise en valeur des terres insuffisamment utilisées; 4° amélioration des terres inoccupées en vue de l'établissement agricole; 5° aménagement de pâturages communautaires indépendamment de l'accord avec le gouvernement fédéral ou en dehors du territoire bénéficiant du programme exécuté sous l'empire de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies.

Le travail du ministère dans le domaine du rétablissement agricole et de l'assèchement repose sur la coordination du programme fédéral mis en œuvre sous l'empire de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies et des initiatives du ministère provincial de l'Agriculture en vue de la conservation et de la mise en valeur. Une collaboration très étroite préside à l'exécution des entreprises fédérales et provinciales.

Voici un résumé de l'activité du ministère de l'Agriculture de la Saskatchewan conformément au partage des charges indiqué ci-dessus.

Le 31 décembre 1951, on procédait à 16 entreprises d'aménagement de terres à provende et à fourrage sur des terres mal exploitées ou qui, après avoir été cultivées, ont été abandonnées comme terres non arables. Ces entreprises couvrent une superficie totale de 43,990 acres, dont 16,590 sont ensemencées en fourrage et 5,965 en voie de l'être.

Cinq entreprises d'irrigation en vue de l'aménagement de terres à fourrage dans les régions où le fourrage d'hiver est insuffisant sont en voie de réalisation. Elles couvrent une superficie de 5,800 acres dont 5,475, au 31 décembre 1951, étaient prêtes pour l'irrigation, ensemencées de cultures fourragères ou en voie de l'être.

Le ministère a également aidé sept associations coopératives et municipalités rurales dans des entreprises d'aménagement de terres à fourrage. Ces entreprises comprennent 4,160 acres dont 1,000 ont été ensemencées de cultures fourragères et 1,050 préparées pour l'ensemencement.

Depuis le 1^{er} avril 1949, à la suite de l'installation de réseaux secondaires de distribution sur des entreprises d'irrigation pour lesquelles des canaux d'emmagasinement et des canaux principaux avaient été construits sous l'empire de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies, 17,668 acres additionnelles ont été irriguées en Saskatchewan. Au cours de la même période, 26 districts d'usagers d'eau ont été établis groupant 684 cultivateurs.

Grâce aux initiatives qui ont amené ou encouragé l'aménagement de pâturages communautaires indépendamment du programme exécuté sous l'empire de la loi

* Rédigé sous la direction de M. W. H. Horner, sous-ministre de l'Agriculture, Regina (Sask.).